

## Séance du 5 juillet 2021

L'an 2021, le 5 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente d'Avezé, lieu exceptionnel offrant les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires au respect des recommandations sanitaires gouvernementales dans le cadre de la lutte contre la Covid 19, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : M. Pierre Boulard, M. Olivier Champain, M. Michel Picault, M. Christophe Tertre, Mme Christelle Copleutre, Mme Claire Van Schaik (à compter de l'ordre du jour : travaux voirie 2021), M. Philippe Chevalier, Mme Nicole Marchand, M. Jean-Marie Glon, M. Guy Daguéné,

Excusés : M. Michel Cormier,

Absents : Mme Danièle Chartrain, M. Jérôme Jousselin, Mme Sonia Surblé, M. Gérard Thomas,

A été nommé secrétaire de séance : M. Michel Picault

### **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil municipal : désignation du délégué agent au CNAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire**

- Décision n°0005-2021 : Concession cimetière de 50 ans,
- Décision n°0006-2021 : Achat de tables de pique-nique et d'un portique nid pour 4 110,35 € TTC (KGMAT Collectivités) pour l'aménagement du terrain de loisirs,
- Décision n°0007-2021 : Travaux de terrassement pour mise en place des jeux pour 1 560,00 € TTC (Chauveau-Vollet) pour l'aménagement du terrain de loisirs,
- Décision n°0008-2021 : Paillage pour installer les jeux pour 636,00 € TTC (Bois Energie du Maine),
- Décision n°0009-2021 : Achat d'un jeu Tour Dialo pour 3 848,40 € TTC (Semio) pour l'aménagement du terrain de loisirs,
- Décision n°0010-2021 : Remplacement du chauffe-eau du logement situé 10 rue du Prieuré Appt 2 pour 880,32 € TTC,
- Décision n°0011-2021 : Signature de la convention pour la demande de prime CEE pour les travaux de remplacement de la chaudière fuel,
- Décision n°0012-2021 : Concession cimetière de 30 ans,
- Décision n°0013-2021 : Devis APAVE pour le contrôle technique des travaux de remplacement de la chaudière pour 1 260,00 € TTC,
- Décision n°0014-2021 : Devis SEAM pour le remplacement de la pompe de relevage défectueuse rue de la Poste pour 2 118,00 € TTC,
- Décision n°0015-2021 : Revalorisation des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### **Désignation du délégué agent au CNAS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n° D25 2021 du 6 avril 2021 le Conseil municipal a décidé d'adhérer au CNAS et a désigné Madame Hélène Breton comme délégué agent. Madame Hélène Breton en tant qu'agent intercommunal bénéficiant du CNAS dans une autre collectivité pour l'année 2021 ne peut pas être désignée comme délégué agent au CNAS.

Il convient donc de désigner un nouveau délégué agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne M. Arnaud EPINEAU comme délégué agent au CNAS,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints pour signer les documents relatifs à cette décision.

### **Demande de subvention régionale : Pacte régional pour la ruralité**

Dans le cadre du pacte régional pour la ruralité pour accompagner les territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de présenter le projet suivant :

Rénovation énergétique de l'école primaire Georges Charpak : remplacement de la chaudière fioul de

l'école primaire par six pompes à chaleur Haute Température avec création de quatre circuits de régulation pour l'école, le restaurant scolaire et la mairie et changement de trois châssis.

Après avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Adopte** le projet précité,
- **Décide** de solliciter l'aide régionale auprès de la région des Pays de la Loire,
- **Arrête** les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT en €
DETR / DSIL	47 536,87 €
Fonds de concours – Plafond 12 500 €	12 500,00 €
Région 20 % - Pacte régional pour la ruralité école	29 168,36 €
Prime CEE	1 843,63 €
Part restant à la commune	54 792,94 €
<b>TOTAL HT en €g</b>	<b>145 841,80 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre du pacte régional pour la ruralité en faveur de l'école,
- Atteste que le projet est inscrit au budget de l'année 2021,
- Atteste de l'inscription du projet en section d'investissement,
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

### **Fonds de concours 2021 : Aménagement du terrain de loisirs**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal de la décision du Président de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en date du 26 mai 2021, décidant d'allouer un fonds de concours pour l'année 2021 pour l'opération suivante : Thème Opérations diverses – Aménagement du terrain de loisirs (création et réfection des cheminements piétons, aire de jeux, aire de pique-nique...) : 10 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite l'aide de 10 800,00 € allouée par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise au titre des Fonds de concours 2021 pour l'opération suivante : Thème Opérations diverses – Aménagement du terrain de loisirs (création et réfection des cheminements piétons, aire de jeux, aire de pique-nique...),
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de l'opération	Coût prévisionnel en € HT	Partenaires financiers	Montant en €
Aménagement du terrain de loisirs	36 000,00 €	Fonds départemental de développement des territoires	13 788,00 €
		Fonds de concours	10 800,00 €
		Part restant à la commune	11 412,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 000,00 €</b>

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

### **Elagage communal 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande restreinte de devis a été effectuée en vue de la réalisation des travaux d'élagage annuel des voies et chemins communaux sur l'ensemble de la commune.

La date limite de remise d'offre était fixée au 28 juin 2021 à 17h00. Deux entreprises ont remis leur offre :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
HR Elagage	5 256,00 €	6 307,20 €
M. Sylvain Lecomte	5 536,90 €	6 644,36 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Retient l'entreprise HR Elagage pour un montant de 5 256,00 € HT, soit 6 307,20 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

### **Travaux de voirie 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé, au budget primitif 2021, de

programmer les travaux de voirie suivants :

- Impasse des Platanes devant l'atelier communal : reprofilage et enduit bi-couche et purge de chaussée et enrobé BBSG 0/10 ou imprégnation tri-couche,
- Route de la Tuilerie : reprofilage et enduit bi-couche sur une partie et PATA pour réfection ponctuelle sur le reste de la voirie.

Le montant de ces travaux a été estimé par l'ATESART :

- Impasse des Platanes variante n° 1 : 16 177,50 € HT, soit 19 413,00 € TTC,
- Impasse des Platanes variante n° 2 : 19 267,50 € HT, soit 23 121,00 € TTC,
- Route de la Tuilerie : 5 600,00 € HT, soit 6 720,00 € TTC pour année N et 3 780,00 € HT, soit 4 536,00 € TTC pour année N+1, soit un total de 9 380,00 € HT, soit 11 256,00 € TTC

Une demande restreinte de devis a été réalisée auprès de cinq entreprises sur le portail Sarthe Marchés Publics. Les entreprises devaient remettre leur offre avant le 28 août 2020 à 12h00 :

Désignation	Impasse des Platanes Variante n°1		Impasse des Platanes Variante n°2		Route de la Tuilerie	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
HRC	Non répondu	Non répondu	Non répondu	Non répondu	Non répondu	Non répondu
Pigeon TP Centre -Ile de France	16 295,49	19 554,59	19 892,34	23 870,81	11 405,70	13 686,84
Colas France - Etablissement du Mans	19 728,30	23 673,96	22 593,30	27 111,96	11 064,90	13 277,88
Trifault Travaux Publics	Non répondu	Non répondu	Non répondu	Non répondu	Non répondu	Non répondu
Bezard TP	Non répondu	Non répondu	Non répondu	Non répondu	Non répondu	Non répondu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas attribuer le marché public pour des raisons d'ordre budgétaire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **Matériel service technique**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le rotor complet a été remplacé sur l'épareuse servant à faire les bermes suite à une panne. Depuis, le châssis de l'épareuse s'est abîmé.

Des devis de réparation du châssis sont en attente soit pour le ressouder, soit pour le remplacer.

N'ayant pas reçu les éléments nécessaires pour prendre une décision, cet ordre du jour est remis au prochain conseil municipal.

### **DIVERS**

#### **Journées du Patrimoine 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les journées du Patrimoine auront lieu les 18 et 19 septembre 2021. A cette occasion, la Commune ouvrira les portes de l'Eglise Saint-Pierre le dimanche 19 septembre 2021 de 10h à 12h et de 14h à 18h. M. Philippe Chevalier se porte volontaire pour assurer l'accueil.

De plus, l'Association de Valorisation du Patrimoine d'Avezé ouvrira la tuilerie des Saules le dimanche 19 septembre 2021 de 10h à 12h et de 14h à 17h.

#### **Concerts dans l'Eglise d'Avezé**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux concerts vont être organisés dans l'Eglise d'Avezé les 23 et 24 juillet 2021 dans le cadre du festival de la Chéronne.

Le pot de l'Amitié sera organisé par la Commune dans la salle des fêtes ou derrière l'Eglise si le temps le permet.

#### **Question de M. Olivier Champain sur l'avancée des travaux du logement communal au 33 rue du Perche**

M. Michel Picault, adjoint en charge de l'entretien des bâtiments, lui répond. Il ne devrait plus y avoir de mauvaises surprises. Les travaux suivent leur cours. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur la date de la remise en location.

La séance est levée à 21 heures 45 minutes.